

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

L'An Deux Mil Neuf, le jeudi vingt six mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POULARD, Maire.

**Secrétaire de séance** : M.WALGER

**Présents** : M. POULARD, M. TIMOUY, M<sup>me</sup> LEMARCHAND, M. CROUZET, M<sup>me</sup> PICHOT, M. WALGER, M. BLETIO, M. COLLET, M<sup>me</sup> LE MEN, M. JACOB, M<sup>me</sup> SAUVEE, M<sup>me</sup> GRUIEC, M<sup>me</sup> ROBIN, M<sup>me</sup> LEDOS, M. BIRRIEN, M<sup>me</sup> LAROCHE, M. VALTON et M. TEXIER.

**Excusés** : M. BARBOTIN (pouv. à M. BLETIO), M. KEROMNES (pouv. à M. COLLET), M. RENAUDIN (pouv. à M. TEXIER), M. LEMOINE (pouv. à M<sup>me</sup> PICHOT) et M<sup>me</sup> ERDTMANN.

**Toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité.**

### BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES 2008

Le Conseil Municipal prend acte qu'aucune cession ni acquisition n'est intervenue sur l'exercice 2008.

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commission des Finances, réunie le 2,9,16 et 23 mars 2009, a examiné la notification des bases d'imposition transmise par les services fiscaux. L'actualisation annuelle des bases, fixée par l'Etat à + 2,5 % par foyer, ainsi que l'apport de nouvelles bases génèrent une augmentation des bases de 3,13 % pour la taxe d'habitation, de + 3,79 % pour le Foncier Bâti et une augmentation de + 1,13% pour le Foncier Non Bâti par rapport à celles de 2008.

Toutefois, eu égard :

- ⇒ aux dépenses d'entretien des bâtiments, des réseaux, de la voirie, des terrains, et des charges de personnel,
- ⇒ au choix des programmes d'investissement, à réaliser,
- ⇒ aux impondérables résultant des dotations de l'Etat, des politiques de subventionnement du Conseil Général et du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal,

☒ se prononce pour maintenir les taux de la **Taxe d'Habitation à 13,63 %** et de la **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties à 41,31 %** ;

☒ décide de porter le taux de la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 13,96 %** ;

☒ s'engage à inscrire le produit de ces contributions directes au chapitre budgétaire 73 de la section de fonctionnement du budget 2009.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 DE LA COMMUNE

#### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes à 2 316 352 €, la section de fonctionnement, votée par chapitre budgétaire et par nature :

- ⇒ inscrit au chapitre 011 Charges à caractère général, stabilité par rapport à l'exécution de 2008 ;
- ⇒ fait apparaître une augmentation de 7% du chapitre 012 Charges de personnel due notamment à la revalorisation indiciaire de la catégorie C et prise en compte sur l'année d'un recrutement effectué en cours d'année 2008
- ⇒ stabilité du chapitre 65 avec une revalorisation des subventions versées aux associations;
- ⇒ souligne une augmentation des intérêts d'emprunts due la conclusion d'un emprunt qui devrait avoir lieu en cours d'année pour en particulier les travaux d'Espace Evasion ;
- ⇒ dégage un autofinancement brut de 258 621,00 €, qui figurera à la section d'investissement ;
- ⇒ fait apparaître une augmentation des recettes due à une dotation globale de fonctionnement (apport de population nouvelle) et une dotation de solidarité urbaine plus importantes

#### 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle est votée à l'unanimité pour les recettes et dépenses d'investissement, par chapitre budgétaire et par nature à hauteur de 2 251 211,00 € en dépenses et en recettes, dont : 855 207,00 € de dépenses non réalisées sur 2008 et 999 167,00 € d'emprunts d'équilibre. Elle comprend :

**A - CINQ OPERATIONS D'EQUIPEMENT** : dépenses totales de 1 559 536 €, dont 755 052,00 € de nouvelles dépenses :

- N° 350 : Extension d'Espace Evasion : 1 134 732 € dont 459 632 € de restes à réaliser ;

- N° 544 : Eclairage public : 20 334 € ;
- N° 545 : Voirie communale : 49 100 € ;
- N° 547 : Giratoire de Coupigné : 350 000 € dont 340 192 € de restes à réaliser ;
- N° 548 : Z.A.C. « Les Petits près » : 5 370 € dont 4 660 € de restes à réaliser.

## **B - LES ACQUISITIONS ET TRAVAUX D'EQUIPEMENT COMMUNAL NON INDIVIDUALISES EN OPERATIONS :**

**a) Les dépenses :** de 296 379 € (dont 50 723 € de restes à réaliser de 2008), répartis comme suit aux chapitres budgétaires 20, 21 et 23 :

- **Chapitres 20 et 21 :** 189 050 € pour acquisitions, aménagements, installations et agencements dont :
  - 60 593,00 € : acquisition de végétaux et terrains, travaux sur les bâtiments publics existants : mairie, cimetière, écoles, salles de sports, atelier technique et bâtiments socioculturels,
  - 59 780,00 € : mobilier urbain et matériels techniques ;
  - 65 486,00 € : mobilier, matériel informatique, audiovisuel mairie, écoles et domaine socioculturel ; matériel divers : services techniques, écoles, services sportif et socioculturel.
- **Chapitre 23 :** travaux en cours sur terrains, Voiries et Réseaux Divers et infrastructures à hauteur de 107 329 € et comprenant :
  - les travaux d'aménagement de prairies, renouvellement d'hydrant, participation aux travaux sur les réseaux et création d'un parking pour un total de 107 329,00 € ;

### **b) Les recettes :**

- **Chapitre 13 :** subventions et participations pour 637 000 €.

## **C. LES OPERATIONS FINANCIERES** comprennent :

### **C-1) en dépenses :** 380 296 €

- 168 650 € de remboursement du capital des emprunts et remboursement de caution ;
- 211 646 € de déficit d'investissement reporté ;

### **C-2) en recettes :** 1 614 211 €

- les excédents de fonctionnement capitalisés dégagés au compte administratif 2008 pour 301 287 € contribuant notamment à couvrir le remboursement du capital des emprunts ;
- le Fonds de Compensation T.V.A. sur les travaux 2007 et la Taxe Locale d'Equipement pour 50 136 € ;
- la provision pour risques et charges de fonctionnement : 5 000,00 €
- le virement d'équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 258 621 €.
- un emprunt d'équilibre de 999 167 €.

## **EMPRUNT POUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

La délibération est reportée.

## **SUBVENTION A LA CRECHE CALINO, BTP FORMATION 35 ET BRETAGNE POLOGNE**

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 898 € à la crèche Calinou de La Chapelle des Fougeretz, de 48 € à BTP Formation 35 pour un jeune apprenti et adhère à Bretagne Pologne pour une cotisation de 110 €.

## **SUBVENTION AUX FRANCAS**

Après avoir entendu le compte rendu de l'exercice 2008 et les projets pour l'exercice 2009, le Conseil Municipal attribue une subvention globale de 53 000€ aux Francas d'Ille et Vilaine (19 000 € pour le Centre de Loisirs éducatifs, 15 000€ pour le Teen's Club et 19 000€ pour le Club des Jeunes).

## **INFORMATIONS**

➤Honorariat : Monsieur le Maire informe de la demande faite auprès de M. le Préfet de Région, Préfet d'Ille et Vilaine pour faire Mme Marie-Noëlle OLLIVIER adjointe honoraire de la commune de Montgermont pour ses 25 ans d'engagement dont 3 mandats en tant qu'adjointe à l'action sociale, la petite enfance et auprès de jeunes.

➤Droit de préemption urbain : la commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les biens cadastrés AE 186, 12 rue Georges Brassens, AE 238, 58 rue Jean Jaurès et AH 84, 6 allée Jean Moulin. Monsieur le Maire apporte la précision suivante : le bien AC 39, sur lequel le droit de préemption n'a pas été exercé, est situé au 24 rue de la Fougerolle et non au 29 (voir compte rendu du 26/02/2009).

AFFICHE LE :  
RETIRE LE :

Montgermont, le 17 mars 2009  
**LE MAIRE**  
**A. POULARD**